

**NOTE D'INFORMATION**  
**DIU TABACOLOGIE 2010-2011**  
**Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, St-Etienne**

Les deux D. I. U. de « Tabacologie et aide au sevrage tabagique » et DIU de « Prévention du tabagisme » sont communs aux universités de Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble et St Etienne. Ils ont pour objectif d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme, tant sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage) que sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques : aide à l'arrêt du tabac). Le DIU « aide au sevrage tabagique » est réservé aux professionnels envisageant un exercice clinique et confère seul le titre de tabacologue.

Ces 2 D. I. U., formation diplômante universitaire, requièrent la présence aux **enseignements** qui sont communs aux 4 universités partenaires. Les cours ont lieu les jeudi, vendredi et samedi matin sauf pour Clermont-Ferrand (mercredi à vendredi). Ces D.I.U. se caractérisent par

- Un enseignement du tronc commun des 2 DIU qui comporte **4 séminaires de 3 jours (et 2 jours pour Grenoble)** : le séminaire 5 est réservé au DIU « aide au sevrage »

	ville	Début	fin
Session 1	Saint-Etienne Fac de médecine	Jeudi 16.12.2010	Samedi(12h30) 18.12.2009
Session 2	St Etienne	Jeudi 20.01.2011	Samedi(12h30) 22.01 2011
Session 3	Clermont	Mercredi 23.03.11	Vendredi 25.03.11 (17h)
Session 4	Grenoble	Jeudi 07.04.2011	Vendredi 08.04. 2011 (17h30)
Session 5 (*)	Clermont	Mercredi 18.05.11	Vendredi 20.05.11 (12h30)

\* séminaire réservé aux inscrits au DIU « aide au sevrage tabagique"

- Une validation des connaissances à travers un **examen écrit** à Saint-Etienne le jeudi 23 juin 2011 (14 h-16 h) 2 questions dont un dossier clinique.
- Une participation à un **stage pratique** (20 h) dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement. Il fait l'objet d'une convention établie entre les Universités de DIJON ou GRENOBLE ou SAINT-ETIENNE ou CLERMONT-FERRAND et l'institution d'accueil ; celle-ci délivre une attestation de stage à présenter aux enseignants référents.
- La réalisation d'un **travail personnel** important qui se subdivise en deux parties :
  - Production (avant fin Avril 2011) d'un rapport bibliographique préalable (mini mémoire) sur le thème du mémoire de préférence. Il s'agit d'une analyse bibliographique de quelques références bibliographiques choisies (4 à 5) correspondant au thème retenu.

- Réalisation d'une **recherche personnelle** selon une méthodologie scientifique (introduction, objectifs du travail, matériel et méthodes, résultats, discussion et conclusions). La rigueur méthodologique doit être analogue à celle d'un travail « publiable ». Cette recherche aboutit à la rédaction d'un **mémoire**. La durée de cette partie est estimée à au moins 40 heures. La soutenance publique du mémoire aura lieu le jeudi 13 et le vendredi 14 octobre 2011 à Saint-Étienne. Chaque étudiant(e) doit s'adresser à l'enseignant référent de sa ville d'inscription universitaire notamment pour les modalités du stage pratique et le choix et suivi du mémoire.

*Les revues de la littérature sans apport de travail personnel, de même que les expériences de terrain sans souci d'évaluation ne pourront pas être validées.*

Le thème du travail de recherche personnelle doit être validé par un enseignant référent dans l'**université d'inscription**. Un projet détaillé du travail sera à fournir au cours du cursus. Les responsables de l'enseignement sont à la disposition des participants pour les conseiller, notamment lors de la mise au point du plan de l'étude.